

**M. Mark MacGuigan** (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Le 23 novembre 1972.

2. Approuvé le 3 janvier 1973.

3. Ce projet alliait au mieux les deux objectifs du programme, soit la création d'emplois et une contribution réaliste et bien définie au progrès social.

4. \$48,672.

5. Quatre cent seize semaines-hommes d'emploi.

[Traduction]

#### LA FOURNITURE DE MATÉRIEL AU VIETNAM

Question n° 1375—**M. Godin**:

Depuis 1965, le gouvernement canadien a-t-il fourni un certain matériel au Viet-Nam et, dans l'affirmative, a) en vertu de quel programme, b) quelle était la nature de ce matériel, (i) technique, (ii) médical, (iii) militaire et c) à combien s'élève la valeur totale de chacune de ces catégories?

**L'hon. Mitchell Sharp** (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Depuis 1965, le Canada a fourni du matériel à la République du Viet-Nam par l'entremise du programme des subventions bilatérales de l'Agence canadienne de développement international (souvent dans le cadre des programmes d'assistance technique) tant dans le domaine des secours humanitaires que pour des projets paramédicaux. La valeur du matériel offert dans le secteur paramédical, y compris l'envoi d'installations hospitalières d'urgence, se chiffre à environ \$1,664,200. La valeur du matériel dans d'autres secteurs a été d'environ \$764,300, y compris les tôles ondulées fournies pour la construction domiciliaire. Le Canada n'a jamais fourni de matériel militaire à la République du Viet-Nam.

#### LA CAISSE DE RETRAITE DU CN

Question n° 1661—**Le très hon. M. Diefenbaker**:

1. Quel est le montant total des prêts consentis chaque année, de 1965 à 1972 inclusivement, par la Caisse de retraite du CN à a) des sociétés canadiennes, b) à des sociétés contrôlées par des non-Canadiens?

2. Quel montant a été prêté à Fidinam (Ontario) Limited et à quel taux d'intérêt?

3. La société Fidinam (Ontario) Limited est-elle une société canadienne?

4. Les employés du chemin de fer ont-ils voix aux décisions de la Caisse de retraite concernant ces fonds, constitués dans une grande mesure par leurs cotisations et, dans la négative, pour quelle raison?

**L'hon. Jean Marchand** (ministre des Transports): Les réponses données par la direction des Chemins de fer nationaux du Canada sont les suivantes: 1. La Caisse de retraite du CN n'accorde pas de prêts en tant que tels. Mais elle investit dans des hypothèques, des obligations émises par des sociétés et d'autres obligations. En date du 31 décembre 1972, la Caisse avait investi un total de 225 millions de dollars dans des hypothèques, dont au moins 95 p. 100 dans des sociétés à direction canadienne. A la même date, la Caisse de retraite détenait des obligations d'une valeur nominale totale de 331 millions de dollars et moins de 10 p. 100 de ces obligations avaient été émises par des sociétés canadiennes à direction étrangère.

2. Néant.

3. A notre connaissance, cette société n'est pas canadienne.

4. Le CN gère la Caisse en qualité d'administrateur de biens. Le montant des pensions payables aux employés est garanti quel que soit le montant des fonds de la Caisse ou les revenus des investissements.

#### Questions au Feuilleton

##### LE CONTRÔLE DES TABLES D'ÉCOUTE ET DE L'ESPIONNAGE ÉLECTRONIQUE

Question n° 1773—**M. Cossitt**:

Le gouvernement envisage-t-il de présenter de nouveau le projet de loi, non adopté par le dernier Parlement, portant sur le contrôle des tables d'écoute et de l'espionnage électronique et, a) dans l'affirmative, quand envisage-t-il de le faire, et b) dans la négative, pour quelle raison?

**L'hon. Otto E. Lang** (ministre de la Justice): Oui, à la première occasion convenable. (A noter: Le bill C-176 a subi la première lecture le 13 avril 1973.)

##### LES PRÊTS AU GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL

Question n° 1878—**M. Masniuk**:

1. Le gouvernement a-t-il consenti des prêts au gouvernement du Sénégal et, dans l'affirmative, combien de fois et quelles sommes et, dans chaque cas, à quel taux d'intérêt?

2. Lorsque le gouvernement fédéral a consenti ces prêts au Sénégal, l'un des prêts s'appliquait-il à l'achat de moteurs hors-bord et, dans l'affirmative, a) combien de moteurs a-t-on achetés, b) à quel prix et c) à quelle(s) maison(s)?

3. A-t-on lancé des appels d'offres en vue de l'achat de ces moteurs hors-bord et, dans l'affirmative, a) à quelles maisons a-t-on demandé de présenter des soumissions, b) quelles maisons l'ont fait et c) quel était le montant de l'offre dans chaque cas?

4. A-t-on proposé à des maisons du Manitoba de présenter des soumissions et d'après quels critères a-t-on choisi ces maisons au Manitoba?

**M. John M. Reid** (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Approvisionnement et Services m'informent comme suit: 1. Effectivement le Canada a consenti deux prêts au gouvernement du Sénégal. L'un de \$880,000.00 a été consacré au projet Chaîne de froid et l'autre de \$2,710,000.00 à celui de la motorisation des pirogues. Les deux prêts ont été consentis selon la formule suivante: 0 p. 100 d'intérêt, 10 ans de grâce et 40 ans pour rembourser.

2. a) 1650 moteurs b) \$689,254 c) Outboard Marine Corporation of Canada Limited, Peterborough (Ontario).

3. A la demande de l'Agence canadienne de développement international et du Sénégal, ces moteurs ont été achetés en vue de leur compatibilité et de leur interchangeabilité avec ceux d'Outboard Marine, déjà en usage au Sénégal.

4. Voir réponse n° 3.

##### LE MULTICULTURALISME—LES POURPARLERS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX

Question n° 1906—**M. Yewchuk**:

1. Avec quelle(s) province(s) le gouvernement a-t-il eu jusqu'à présent des discussions au niveau ministériel sur l'enseignement d'une troisième langue et d'une troisième culture dans, a) les écoles primaires, b) les écoles secondaires, c) les universités?

2. Jusqu'à présent, a) quelle(s) province(s) a(ont) manifesté de l'intérêt pour la politique de multiculturalisme du gouvernement, b) avec quelle(s) province(s) y a-t-il eu des discussions sur le multiculturalisme?

3. Le gouvernement a-t-il communiqué avec l'Association canadienne d'éducation pour discuter la possibilité d'enseigner les langues et les cultures dans les écoles et, a) si tel fut le cas, à quelle date, b) si tel ne fut pas le cas, pourquoi?